

GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens asbl
Rue de Londres 15 - 1050 Bruxelles
T 02 502 61 30
info@gracq.org



OBJET : Circulation des cyclistes sur la promenade de l'ancien chemin de fer

Bruxelles, le 13 juillet 2020

À l'attention de :

*Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre d'Auderghem,
Monsieur Benoît Cerexhe, Bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre,
Monsieur Olivier Maingain, Bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert,*

Messieurs les Bourgmestres,

Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens et le Fietsersbond ont appris votre souhait de **limiter l'accès des cyclistes à la promenade de l'ancien chemin de fer**, en y interdisant la circulation des vélos durant les week-ends et les jours fériés. Nous nous étonnons fortement que cette proposition n'ait pas été discutée au préalable avec les usagers concernés, en particulier au sein des commissions vélo d'Auderghem et de Woluwe-Saint-Pierre. Nous estimons qu'une telle interdiction serait non seulement **contre-productive pour les déplacements à vélo**, mais **ne permettrait pas de résoudre fondamentalement les problèmes de cohabitation** que l'on observe parfois sur cet itinéraire cyclo-piéton.

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur l'importance de la promenade de l'ancien chemin de fer pour les déplacements à vélo : elle fait partie intégrante du réseau RER-vélo (inscrit au Plan Régional de Développement Durable), et constitue à ce titre un axe "VELO PLUS" de Good Move. Elle s'inscrit de surcroît dans la "promenade verte" cyclo-piétonne qui ceinture la région bruxelloise. Il est difficilement envisageable d'interdire, ne serait-ce que partiellement, la circulation des cyclistes sur un axe qui leur est principalement dédié.

Encourager un usage utilitaire et récréatif du vélo

Durant la semaine, la promenade de l'ancien chemin de fer favorise essentiellement les usages utilitaires, notamment pour les trajets domicile-travail et domicile-école. Cet axe de liaison entre Delta et Kraainem – qui se connecte également aux pistes du boulevard de la Woluwe et de l'avenue de Tervueren – présente en effet des avantages majeurs pour les cyclistes : il est **direct, sans dénivelé, et complètement isolé du trafic automobile**. Il permet en outre d'**éviter une série de carrefours, dont certains sont de véritables points noirs en matière de sécurité routière** (et répertoriés comme "zones à concentration d'accidents") : le carrefour Souverain/Tervueren, le carrefour Souverain/Wavre, et celui d'Hermann-Debroux.

Durant le week-end, c'est davantage l'usage récréatif qui prime (découverte de la promenade verte, accès au parc de la Woluwe...). On compte alors de **nombreux cyclistes novices ou occasionnels** : des personnes

qui découvrent le plaisir de se déplacer à vélo, des séniors, des familles avec enfants notamment. Il serait complètement incompréhensible que l'accès à cet axe cyclable entièrement sécurisé leur soit interdit, et qu'ils soient renvoyés vers des voiries notoirement dangereuses et moins confortables.

Quelles solutions ?

Nous partageons le constat que la cohabitation entre les différents types d'usagers et les différentes pratiques (sportives, récréatives, utilitaires) n'est pas toujours évidente. Nous souhaitons contribuer à la réflexion, aux côtés des communes concernées et de la Région, afin d'améliorer la situation sur le terrain. L'interdiction des cyclistes le week-end risque d'engendrer énormément de confusion : ce n'est en aucun cas une réponse adaptée, pas plus qu'elle n'est acceptable.

Nous observons **une majorité de situations inconfortables**, à l'origine des tensions qui s'expriment : flux piéton/cycliste important, surprise générée par le dépassement parfois inattendu d'un cycliste même à allure réduite, nécessité d'une vigilance de tout instant avec les jeunes enfants et les animaux en laisse... La sensibilisation des usagers reste, à cet égard, incontournable. Bien plus qu'un rappel des règles, il est nécessaire d'**encourager les gestes de courtoisie et la compréhension entre usagers**. L'expérience démontre que de telles campagnes ne peuvent se concevoir comme un "one shot" mais doivent être répétées régulièrement pour avoir un réel impact.

À côté de ces situations d'inconfort, les véritables **situations de mise en danger sont plus rares** et le fait d'un faible pourcentage d'usagers. Ce sont ces usagers qu'il faut cibler en priorité : il serait tout à fait injuste de pénaliser une majorité de cyclistes pour les agissements d'une minorité. Assurer le respect d'une interdiction arbitraire de rouler à vélo nécessiterait un contrôle important (comme on a pu le constater lors de la fermeture "COVID"), qui a en outre peu de chance d'être pleinement efficace : ce **contrôle policier** serait sûrement plus judicieux s'il était affecté à la **répression des comportements dangereux**. Une présence policière régulière permettrait aussi de prévenir, en partie, de tels comportements.

Enfin, la promenade de l'ancien chemin de fer est fréquentée à l'heure actuelle par de nombreux cyclistes qui privilégient l'efficacité des déplacements. Il est probable que l'amélioration du confort et de la sécurité aux abords directs de la promenade, afin de proposer à ces cyclistes une vraie **alternative de qualité**, permettrait de **délester la promenade d'une partie de son flux cycliste**, en particulier aux moments de forte affluence.

Nous espérons que ces arguments pourront vous convaincre de la nécessité de conserver l'accès des cyclistes à cet axe cycliste essentiel, en semaine comme le week-end. C'est en ce sens que nous vous invitons à dialoguer avec les autorités régionales et Bruxelles Environnement. Pour notre part, nous sommes tout à fait disposés à participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention qui seront envisagées dans ce cadre.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les Bourgmestres, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens et le Fietsersbond :

- GRACQ Auderghem – auderghem@gracq.org
- GRACQ Woluwe – woluwe@gracq.org
- GRACQ – Fietsersbond Kraainem – kraainem@gracq.org